

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)	45 000	45 000		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	18 012	18 012		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	54 099	52 437	1 662	2 505
ACTIF CIRCULANT	Constructions	241 051	236 357	4 693	5 147
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	484 805	396 203	88 602	107 370
	Autres immobilisations corporelles	2 225 986	1 857 964	368 022	428 020
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	1 167		1 167	1 167
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 025 119	2 560 973	464 146	544 209
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	58 874		58 874	46 748
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 987		3 987	4 731
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	593 535		593 535	209 241
	Charges constatées d'avance	11 378		11 378	11 455
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 023 963		1 023 963	1 121 244
	Total de l'actif circulant (IV)	1 691 737		1 691 737	1 393 420
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		4 761 855	2 605 973	2 155 883	1 937 629

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			
(2) dont créances à moins d'un an		608 899	225 428

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 40 000)	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	111 480	111 480
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	147 729	113 306
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		303 209	268 786
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	101 172	220 866
	Emprunts et dettes financières divers (2)	636 364	707 894
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	816 525	478 247
	Dettes fiscales et sociales	298 547	259 052
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	66	2 783
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		1 852 673	1 668 843
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		2 155 883	1 937 629
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		147 729,37	113 306,12
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 824 467	1 567 719
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 155 883 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les acticles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du plan comptable général.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et les standards McDonald's :

- Terrains et aménagements : 50 ans ;
- Construction : 10 à 50 ans ;
- Installations techniques :
 - Chambres froides : 10 ans
 - Installation clim : 15 ans
- Matériel et outillage industriels :
 - Structure cuisine : 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Petit matériel divers : 5 ans
- Caisses enregistreuses : 4 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers :
 - Agencement cuisine/arrière cuisine : 8 à 15 ans
 - Décoration intérieure/Agencement zone clientèle : 8 ans
 - Enseignes : 8 ans
 - Mobilier restaurant : 7 ans
 - Jeux playland : 5 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans ;
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- Matériel informatique : 3 ans ;
- Mobilier : 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

Titres de participation, titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Entreprises liées :

Depuis le 31 décembre 2024 la société ELCHAFA consent à ses sociétés filles des avances de trésorerie dont cette dernière a besoin en l'absence de liquidités. Réciproquement les sociétés filles mettent à la disposition de la société ELCHAFA leurs excédents de trésorerie le tout par virement de leurs comptes courants réciproques.

Au 31 décembre 2025, les postes concernant les entreprises liées s'élèvent à :

PASSIF

C/C ELCHAFA : 600 544.66 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La société fait désormais partie du GIE ALMA à compter du 30 décembre 2024. Les frais inhérents s'élèvent à 335 789.40 € au titre de l'exercice.

Engagements de retraite :

En raison de la pyramide des âges et du taux de rotation des salariés, le montant des engagements de retraite n'est pas significatif et ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties GARANTIE PGE - ETAT			182 437
			182 437
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			182 437
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	45 000					45 000
	Autres	18 012					18 012
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 012					63 012
CORPORELLES	Terrains	54 099					54 099
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	241 051					241 051
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	476 230		10 841		2 266	484 805
	Instal., agencement, aménagement divers	1 638 421		32 305			1 670 725
	Matériel de transport	33 622					33 622
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	515 873		5 767			521 639
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 959 294		48 912		2 266	3 005 940
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 167					1 167
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 167					1 167
TOTAL		3 023 473		48 912		2 266	3 070 119

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			45 000			45 000
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			18 012			18 012
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			63 012			63 012
CORPORELLES	Terrains			51 594	843		52 437
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			235 903	454		236 357
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			368 860	29 079	1 736	396 203
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 276 847	73 528		1 350 375
	Matériel de transport			33 622			33 622
	Matériel de bureau, mobilier			449 427	24 541		473 967
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 416 252	128 444	1 736	2 542 960	
TOTAL				2 479 264	128 444	1 736	2 605 973

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SUNSET
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 67 rue d'Ollioules, La Millonne 2
83140 SIX FOURS LES PLAGES
351 672 035 RCS TOULON

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 12 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à **147 729,37 euros** de la manière suivante :

➤ A titre de **distribution de dividendes** à l'Associée Unique : **147 729,37 €**

L'Associée Unique précise que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2025** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du Code général des impôts s'élève à **147 729,37 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Toutefois, s'agissant d'une personne morale associée, ledit abattement n'est pas applicable en l'espèce.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<i>Exercices clos</i>	<i>Montant dividende</i>	<i>Montant éligible à l'abattement de 40 % mais non soumis</i>
31/12/2024	113 306 €	113 306 €
31/12/2023	134 977 €	134 977 €
31/12/2022	/	/

Certifié conforme
La Présidence